

ARRÊTÉ
PORTANT ORGANISATION DES BUREAUX DE VOTE

RENOUVELLEMENT PARTIEL DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL ET
RENOUVELLEMENT DES REPRESENTANTS DES USAGERS AU CONSEIL DE L'ÉCOLE
DE JOURNALISME D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE (« EJCAM »)

SCRUTIN DU 09 mars 2023

Le Président d'Aix-Marseille Université

- Vu** le Code de l'Éducation, notamment ses articles L719-1 et D 719-1 à D 719-47 ;
- Vu** les Statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille
- Vu** les Statuts de l'École de Journalisme et de communication (EJCAM) d'Aix-Marseille adoptés par le conseil d'administration de l'Université en sa séance du 23 avril 2013
- Vu** l'arrêté électoral portant convocation des électeurs pour l'élection des membres du conseil de l'EJCAM en date du 27 janvier 2023 ;

Arrête

Article 1 : Dans le cadre de l'élection des représentants des usagers et des personnels au conseil de EJCAM, qui aura lieu le 09 mars 2023 de 09h00 à 16h00, les bureaux de vote listés ci-dessous sont organisés comme suit :

Bureau de vote n°1

EJCAM Marseille – 21 rue Virgile Marron – 13005 MARSEILLE:

Salle du scrutin: 004A
Président de bureau de vote : Pauline AMIEL
Assesseur 1 : Eliane BRUNORI
Assesseur 2 : Soisick DE CANECAUDE

Bureau de vote n°2

INSPE d'Aix en Provence – 2 Avenue Jules Isaac – 13100 Aix en Provence – locaux affectés à l'EJCAM :

Salle du scrutin: salle de réunion
Président de bureau de vote : Lucie RIVOIRE

Article 2 : Publication de l'arrêté

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux universitaires et les bureaux de vote ainsi que par une mise en ligne sur le site Internet de l'UFR.

Article 3 : Exécution

Le Directeur de l'EJCAM est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 1^{er} mars 2023

**Pour Le Président Eric BERTON
et par délégation,
la Directrice de l'EJCAM**

Pauline AMIEL

